

Dossier de création d'une Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa

Réunion d'information consultation des chasseurs Associations de chasse La Becassine – Le Souchet

Vendredi 20 juillet 2012 ; 18 h 30.

Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Martinique

Présents :

MOREAU Marius - Président de La Bécassine

HELENE Désire - Président - Le Souchet

BADGER Bernard

BISOLY Yves

DUFEAL Jean-René

ELISABETH Lucien

GEORGES Bruno

MIRIDIN Ronny

NARCISSOT Fernand

GARNIER Julien – Impact Mer

DE GAULEJAC Béatrice – Impact Mer

Déroulement

La réunion débute par les salutations d'usage.

Mme de Gaulejac présente les excuses des représentants du PNRM en charge du dossier qui n'ont pas pu se libérer pour assister à cette rencontre.

Le président de l'association Le Souchet tient à signaler que la faible participation de ses adhérents s'explique par leur présence à la réunion qui a eu lieu au CROSSMA le mois dernier, car de nombreux membres du Souchet adhèrent également à l'association « le Nemrod ».

Mme de Gaulejac, chef du projet à Impact-Mer, mandatée par le PNRM et pilotant cette étude, se présente et explique l'objectif de cette rencontre, **d'informer et de consulter les chasseurs sur le projet de création d'une réserve naturelle régionale en baie de Génipa.**

Les modalités de la concertation sont présentées : des réunions similaires ont lieu avec chaque type d'acteur et au sein de chacune des associations de chasse. L'ambition de la concertation est d'impliquer les acteurs dans la mise en place de règles d'usage de l'espace. A l'issue des réunions d'information – consultation, une concertation globale

sur la chasse réunira un représentant de chacune des associations, ou les propositions communes seront examinées.

Le processus est transparent ; un compte rendu de chacune des réunions d'information consultation, concertation des différents acteurs est établi et après validation, consultable sur un site internet du PNRM :

<http://partage.mescontenus.orange.fr/n/664-2/share/LNKFhasodB4pnz7mn4rQHOVSeITK/>

Elle présente une synthèse de l'avancement du projet : chronologie, rappel des diagnostics faune, flore et habitats de la Baie de Génipa, usages et pressions, définition des grands enjeux et proposition de zonage. Elle présente les éléments de caractérisation de l'activité chasse.

L'importance de la concertation et de la prise en compte des activités des acteurs est soulignée.

L'objectif du projet est de protéger un écosystème aux fonctions écologiques majeures (nursérie, habitat, lieu d'alimentation, de reproduction, filtration des eaux, stabilisation des sédiments, protection des houles...) présentant une grande diversité et des espèces endémiques, tout en intégrant les activités et les acteurs présents.

La consultation des acteurs se fait sous forme de questions ouvertes.

- Implication dans le projet de réserve, développement d'un partenariat avec l'organisme gestionnaire

- Suivi et comptages d'oiseaux pour des programmes scientifiques

L'association ne dispose pas de moyens humains ni de moyens financiers pour une telle action.

- Action d'information du public

Les chasseurs présents sont favorables à participer à l'information du public, cependant ils déclarent ne pas vouloir moraliser ou dénoncer les pratiques de certains usagers de la mangrove.

Toutefois, ils proposent, d'inviter les gestionnaires de la future réserve à venir faire des campagnes d'information et de sensibilisation à l'occasion de la fête annuelle de leurs associations.

Ils regrettent la faiblesse de leurs moyens financiers et humains. Selon eux, les moyens de communications qui seront mis en place dans la réserve devraient répondre aux attentes du public.

- Echanges de données (plan cynégétique)

Les chasseurs présents s'inquiètent de l'utilisation et à la dispersion des informations qu'ils pourraient fournir.

- Participation au comité de gestion

Les chasseurs des deux associations soulignent leur forte implication dans l'entretien de leurs zones de chasse et dans la préservation du milieu naturel. Ils souhaitent que leur activité soit représentée lors d'instances décisionnelles, et donc au comité de gestion.

- Avifaune – spécificité de leur chasse

Les chasseurs de La Bécasse et du Souchet rappellent que la Martinique n'est pas sur la route de migration et que peu d'oiseaux s'arrêtent sur leurs territoires.

Ils chassent aussi bien les limicoles que les anatidés suivant le décret des espèces autorisées à la chasse. Si une espèce leur semble inconnue, elle n'est pas chassée, et des renseignements sont pris auprès de l'Office National de la Chasse et Faune Sauvage.

- Déplacement des chiens

Les chasseurs se déclarent favorable à la tenue des chiens en laisse en dehors de lots de chasse, aussi bien pour eux, que pour les promeneurs.

- Zone tampon

Les chasseurs déplorent la réduction de la surface chassable de leur lot du fait de la progression de la végétation. Ainsi, ils ne sont pas favorables à l'idée d'une zone tampon, au vue de la surface chassable résiduelle et du nombre d'adhérents de leurs associations.

- Formations de reconnaissance de certaines espèces (limicoles)

Les chasseurs sont intéressés par des séances de formation pour une meilleure connaissance et reconnaissance des espèces.

- Nombre maximal d'adhérents

Les chasseurs soulignent la réussite chaque année de nombreuses personnes aux 3 sessions de l'examen du permis de chasse ; titulaire de leur permis, ces jeunes sont désireux de trouver un terrain pour pratiquer leur loisir. Leur fermer les portes risquerait qu'ils se tournent vers le braconnage voire vers du vandalisme.

- Impacts des autres activités sur le milieu

Les chasseurs estiment que leur activité n'est pas praticable lorsque d'autres usagers sont présents sur ou aux abords des zones de chasse.

Ils ont conscience de l'impact des flux des bassins versant sur la Baie de Génipa apportant toute sorte de macro-déchets.

Ils dénoncent également certaines pratiques nautiques (ex : la course des yoles) entraînant le rejet des déchets en mer par des usagers peu respectueux, déchets qui se piègent ensuite dans la mangrove.

Les chasseurs dénoncent également l'effet néfaste sur le milieu des produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture, ainsi que certains rejets provenant de l'aéroport dont ils ont été témoins (écoulement de produits lourds dans le canal Gaigneron et évacuation d'une espèce de mousse beige par ces mêmes buses qui tombent dans le canal Gaigneron). Ils déplorent la construction du centre commercial de Génipa qui s'est installé sur une zone de mangrove, malgré les interventions d'associations protectrices de l'environnement, réduisant ainsi leur territoire de chasse. Les chasseurs font état d'un impact élevé de l'activité humaine sur le milieu lié aux eaux usées dans le secteur de Californie. Ils suggèrent de reloger ces personnes défavorisées, leur offrant ainsi de meilleures conditions de vie.

Les chasseurs dénoncent des temps de calage de filets trop longs pour capturer certains crabes dans la mangrove, qui entraînent des mortalités excessives et inutiles pour ces espèces.

Les participants estiment qu'il est nécessaire d'informer les jeunes générations au respect de l'environnement.

- Perception du projet de création d'une réserve naturelle régionale

Les chasseurs, qui soulignent être avant tout des amoureux de la nature, estiment que l'initiative de création d'une réserve naturelle régionale en baie de Fort-de-France est une action qui sera bénéfique à l'environnement.

Néanmoins, ils s'inquiètent de la mise en place de nouvelles règles restrictives qui leurs seraient imposées, et ne souhaitent pas que le statut de leur territoire de chasse vienne à changer.

- Vision de l'avenir

Les adhérents des deux associations montrent beaucoup de scepticisme sur leur représentativité au sein du comité de gestion et sur leur maîtrise des décisions qui seront prises. Ils soulignent que leur image est négative pour beaucoup de personnes, et s'inquiètent du développement de certaines activités touristiques bénéficiant d'une meilleure image que la leur, au détriment de la chasse.

La réunion s'achève à 20 h 40.